



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 18 août 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière ainsi que messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absent, monsieur le maire Marc Bureau.

**CE-2010-1193**     **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 26 MAI, 30 JUIN ET 7 JUILLET 2010 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 30 JUIN, 6 ET 21 JUILLET 2010**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 26 mai, 30 juin et 7 juillet 2010 ainsi que des séances spéciales tenues les 30 juin, 6 et 21 juillet 2010 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

**CE-2010-1194\***     **RÈGLEMENT NUMÉRO 460-2-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 460-2008 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE DE 122 000 \$ ET DE MODIFIER LA RÉPARTITION DE LA DÉPENSE ENTRE LES RIVERAINS BÉNÉFICIAIRE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD MALONEY EST ET LES CONTRIBUABLES DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 460-2-2010 modifiant le règlement numéro 460-2008 dans le but d'augmenter la dépense de 122 000 \$ et de modifier la répartition de la dépense entre les riverains bénéficiant des travaux de réaménagement du boulevard Maloney Est et les contribuables de l'ensemble du territoire.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-1195\***     **RÈGLEMENT NUMÉRO 462-1-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 462-2008 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME DE 140 000 \$ POUR L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ET LA MISE EN PLACE DU CENTRE DES OPÉRATIONS DE SURVEILLANCE DE LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 462-1-2010 modifiant le Règlement numéro 462-2008 dans le but d'y attribuer une somme de 140 000 \$ pour l'acquisition des équipements de sécurité et la mise en place du centre des opérations de surveillance de la Division de la sécurité organisationnelle du Service des infrastructures.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2 du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-1196\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 622-1-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 622-2009 DANS LE BUT D'Y AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 750 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX D'INSTALLATION D'APPAREILS DE MESURE, PRÉVOIR DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS AINSI QUE POUR REMETTRE EN ÉTAT LA PARTIE CORRESPONDANTE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 622-1-2010 modifiant le règlement numéro 622-2009 dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt de 750 000 \$ pour effectuer divers travaux d'installation d'appareils de mesure, prévoir des travaux d'amélioration et de construction des réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que pour remettre en état la partie correspondante des infrastructures routières.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-1197\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 639-1-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 639-2009 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 3 600 000 \$ POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET LES COÛTS RELIÉS À LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR DIVERSES RUES DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRECO**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 639-1-2010 modifiant le Règlement numéro 639-2009 dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt de 3 600 000 \$ pour payer les honoraires professionnels et les coûts reliés à la réalisation des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts sur diverses rues de la Ville de Gatineau dans le cadre du programme PRECO.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-1198** **SOUSSION 2010 SI 108 - RÉFECTION DE TOITURE EN BARDEAUX - DIVERS BÂTIMENTS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la réfection de toiture en bardeaux pour un montant total de 36 690 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 9 juin 2010, à savoir :

**Toiture du réservoir Main**

Les Toitures Gilles Mongeon, 39, rue de Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 8A4 pour la réfection de la toiture du réservoir Main pour un montant total de 14 705 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

**Toiture du centre communautaire Saint-Gérard**

Morin Isolation et Toitures ltée, 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7 pour la réfection de la toiture du centre communautaire Saint-Gérard pour un montant total de 20 385 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

**Toiture de la station de pompage Beaulac**

Morin Isolation et Toitures ltée, 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7 pour la réfection de la toiture de la station de pompage Beaulac pour un montant total de 1 600 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT      | DESCRIPTION  |
|--------------------|--------------|--|
| 06-30645-012-76351 | 14 053,62 \$ | Réfection de toitures - Divers bâtiments<br>- Toiture du réservoir Main                    |
| 06-30645-013-76352 | 19 482,01 \$ | Réfection de toitures - Divers bâtiments<br>- Toiture du centre communautaire Saint-Gérard |
| 06-30645-014-76353 | 1 529,13 \$  | Réfection de toitures - Divers bâtiments<br>- Toiture de la station de pompage Beaulac     |
| 04-13493           | 1 625,24 \$  | TPS à recevoir - Ristourne   |

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

| POSTE        | DÉBIT     | CRÉDIT    | DESCRIPTION   |
|--------------|-----------|-----------|---|
| 06-30645-007 | 35 067 \$ |           | Réfection de toiture - Divers bâtiments<br>- Contingences                                 |
| 06-30645-012 |           | 14 054 \$ | Réfection de toiture - Divers bâtiments<br>- Toiture du réservoir Main                    |
| 06-30645-013 |           | 19 483 \$ | Réfection de toiture - Divers bâtiments<br>- Toiture du centre communautaire Saint-Gérard |
| 06-30645-014 |           | 1 530 \$  | Réfection de toiture - Divers bâtiments<br>- Toiture de la station de pompage Beaulac     |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1199\*

**PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DES BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE ET DES COMPOSTEURS DOMESTIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a adopté sa politique environnementale ainsi que son plan d'action en novembre 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action de la Politique environnementale prévoit à son budget un montant de 15 000 \$ par année pour bonifier le programme d'économie d'eau potable, et ce, afin de réduire le gaspillage de cette ressource;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan de gestion des matières résiduelles adopté en 2006 prévoit, par sa recommandation R8, de maintenir le programme de financement des composteurs domestiques et qu'un montant de 15 000 \$ est alloué annuellement à ce programme :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser les programmes de remboursement encourageant les bonnes pratiques environnementales et de mandater le Service de l'environnement pour en faire la gestion.

Les programmes visés sont :

- Programme de remboursement des barils récupérateur d'eau de pluie;
- Programme de remboursement des composteurs domestiques.

Le trésorier est autorisé à rembourser les résidants, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service de l'environnement, selon les modalités prévues dans chacun des programmes de remboursement, soit :

- 50 % du prix d'achat d'un composteur domestique, jusqu'à concurrence de 30 \$, sur présentation des pièces justificatives (facture originale et preuve de résidence);
- 50 \$ par année, par adresse civique pour un baril récupérateur d'eau de pluie, sur présentation des pièces justificatives (facture originale et preuve de résidence).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

02-45540-972 – Gestion des matières résiduelles – Subventions

02-47320-972 – Plan d'action de la Politique environnementale – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2010.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-1200**

**SOUSSION 2009 SP 301 - RÉSILIATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU DÉPÔT À NEIGE SAINT-RENÉ, SECTEUR DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2009-1804 en date du 9 décembre 2009, a adjugé un contrat pour les services d'entretien du dépôt à neige Saint-René à la firme Location RAMJ inc. pour une durée de deux ans, avec la possibilité de prolongation pour trois périodes additionnelles d'une année;

**CONSIDÉRANT QUE** Location RAMJ inc. a vendu ses équipements à la compagnie 7270747 Canada inc. et que, par conséquent, elle n'est plus en mesure d'effectuer le contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** Location RAMJ inc. a demandé à la Ville de Gatineau de céder son contrat à la compagnie 7270747 Canada inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau ne consent pas à la cession :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

**QUE** ce comité résilie le contrat intervenu entre la Ville de Gatineau et Location RAMJ inc. pour les services d'entretien du dépôt à neige Saint-René.

**QUE** ce comité autorise le trésorier à conserver le cautionnement d'exécution au montant de 3 000 \$, à titre de pénalité pour non-exécution et la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres public au moment jugé opportun.

Adoptée

**CE-2010-1201**

**SOUSSION 2010 SI 100 - ACHAT DE REMORQUES FERMÉES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Attache Remorques Gatineau, 655, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1G3 pour l'achat de trois remorques fermées, selon les annexes A et B, pour un total 41 035,71 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 mai 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour chacune des annexes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT      | DESCRIPTION  |
|--------------------|--------------|--|
| 06-30646-027-76357 | 28 047,50 \$ | Achat de véhicules et d'équipements<br>- 3 remorques (hygiène) |
| 06-30646-028-76358 | 11 170,46 \$ | Achat de véhicules et d'équipements<br>- 1 remorque (parcs)    |
| 04-13493           | 1 817,75 \$  | TPS à recevoir - Ristourne                                     |

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1202** **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-23 AU MONTANT DE 115 202,22 \$ - PÉRIODE DU 21 AU 25 JUIN 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-23 au montant de 115 202,22 \$ pour la période du 21 au 25 juin 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1203** **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-24 AU MONTANT DE 81 552,38 \$ - PÉRIODE DU 28 JUIN AU 2 JUILLET 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-24 au montant de 81 552,38 \$ pour la période du 28 juin au 2 juillet 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1204** **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-25 AU MONTANT DE 143 033,43 \$ - PÉRIODE DU 5 AU 9 JUILLET 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-25 au montant de 143 033,43 \$ pour la période du 5 au 9 juillet 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1205**     **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-26 AU MONTANT DE 104 943,50 \$ - PÉRIODE DU 12 AU 16 JUILLET 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-26 au montant de 104 943,50 \$ pour la période du 12 au 16 juillet 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1206**     **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-27 AU MONTANT DE 65 462,25 \$ - PÉRIODE DU 19 AU 23 JUILLET 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-27 au montant de 65 462,25 \$ pour la période du 19 au 23 juillet 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1207**     **SOUMISSION 2010 SI 198 - ENTRETIEN DE LA PELOUSE - CENTRE SPORTIF**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Mathis Landscaping, 27, rue de Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5 pour l'entretien de la pelouse du centre sportif, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 48 750,71 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 juillet 2010, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera à la date d'adjudication et se terminera le 30 novembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b>       | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>   |
|--------------------|----------------|--|
| 02-71334-521-76359 | 46 591,21 \$   | Centre sportif - Entretien et réparation - Infrastructures |
| 04-13493           | 2 159,50 \$    | TPS à recevoir - Ristourne                                 |

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1208\* RÈGLEMENT NUMÉRO 61-10-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2006 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE GATINEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 61-10-2010 modifiant le Règlement numéro 61-2006 établissant une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-1209\* CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 500 \$ AU PROJET « AMBIANCE MAX! » DU CENTRE ADOS DU PLATEAU - FONDS DE SOUTIEN « MANQUE PAS TA CHANCE » - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY**

**CONSIDÉRANT QUE** dans son plan d'action 2010, la Commission jeunesse s'est donnée pour objectif, par son fonds « Manque pas ta chance », de soutenir des initiatives des jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce fonds a pour but de permettre aux adolescents d'actualiser des projets qui améliorent la qualité de vie et qui ont des retombées positives sur un grand nombre d'individus;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission jeunesse, à sa réunion du 19 juin 2010, a pris connaissance de la demande de soutien :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil, suite à la recommandation de la Commission jeunesse, de verser une contribution financière de 500 \$ aux responsables du projet « Ambiance Max! » du Centre Ados du Plateau dans le cadre du fonds de soutien « Manque pas ta chance » de la Commission jeunesse.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 500 \$ à Centre Ados du Plateau, 145, rue de l'Atmosphère, Gatineau, Québec, J9A 3G3, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE        | MONTANT | DESCRIPTION                         |
|--------------|---------|-------------------------------------|
| 02-71127-971 | 500 \$  | Commission jeunesse - Contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2010.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-1210\* CAUTIONNEMENT DE 40 000 \$ - CORPORATION LA GRANDE VISITE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation La Grande Visite de Gatineau est l'organisme mandataire depuis sept ans pour l'organisation de l'événement du même nom et du nouveau Grand prix cycliste de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'obtention d'une marge de crédit de 40 000 \$ est nécessaire afin d'assurer la liquidité requise à la poursuite des activités courantes de la corporation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'institution financière qui enregistrera la marge de crédit exige un cautionnement de la part de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, le conseil peut, par voie de résolution, cautionner une société jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 \$ sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver le cautionnement de la marge de crédit de 40 000 \$, pour un an, sollicité par la Corporation La Grande Visite de Gatineau auprès de leur institution financière dans le but d'assurer la poursuite des activités courantes de la corporation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents relatifs au cautionnement.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-1211 SOUSSION 2010 SI 095 - ACHAT DE GYROPHARES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Excel Radio, 150, chemin Freeman, unité 6, Gatineau, Québec, J8Z 2B4 pour la fourniture et l'installation de 30 gyrophares, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total de 73 481,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT      | DESCRIPTION                            |
|--------------------|--------------|--|
| 11-10001-004-76354 | 70 226,63 \$ | Remplacement de la flotte - Gyrophares |
| 04-13493           | 3 255,00 \$  | TPS à recevoir - Ristourne             |

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1212 SOUSSION 2009 SP 332 - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR AUTOPOMPES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture d'équipements pour camions autopompes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 27 janvier 2010, à savoir :

**SECTIONS 1 ET 2**

Aréo-Feu ltée, 5205, rue J.-A.-Bombardier, Longueuil, Québec, J3Z 1G4 pour la fourniture des raccords et accessoires selon la section 1, le tout au montant total de 9 547,19 \$, incluant les taxes, et la fourniture des clés et autres selon la section 2, au montant total de 2 184,13 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces sections.



**SECTIONS 3 ET 6**

Boivin et Gauvin inc., 1416, rue Père-Chaumonot, L'Ancienne-Lorette, Québec, G2E 1P9 pour la fourniture des lances selon la section 3, le tout au montant total de 32 687,47 \$, incluant les taxes, et des articles divers selon la section 6, au montant total de 3 625,32 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces sections.

**SECTIONS 4 ET 5**

CMP Mayer inc., 2250, rue André-C.-Hamel, Drummondville, Québec, J2C 8B1 pour la fourniture des boyaux selon la section 4, le tout au montant total de 51 024,69 \$, incluant les taxes, et de l'outillage selon la section 5, au montant total de 8 502,87 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces sections.

**SECTION 7**

Acklands Grainger, 3020, rue Hawthorne, Ottawa, Ontario, K1G 3J6 pour la fourniture des bouteilles Scott (appareils respiratoires), le tout au montant total de 19 207,62 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b>       | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------------|----------------|---|
| 06-30644-003-76355 | 40 387,79 \$   | Véhicules et équipements - 1 camion citerne pompe                           |
| 06-30641-001-76356 | 80 775,59 \$   | Achat de véhicules - Schéma de couverture de risques - 2 camions autopompes |
| 04-13493           | 5 615,91 \$    | TPS à recevoir - Ristourne  |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1213\*

**MODIFICATIONS DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT AFIN D'AFFECTER AU PAIEMENT DE LA DETTE, TOUTE SUBVENTION VERSÉE SUR PLUSIEURS ANNÉES EN VERTU DES PROGRAMMES PRECO ET PIQM OU TOUT AUTRE PROGRAMME OU SUBVENTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté les règlements d'emprunt numéros 193-2003, 199-2004, 274-2005, 335-2006, 384-2007, 387-2007, 441-2008, 614-2009 et 640-2009 décrétant des travaux d'amélioration de conduites d'aqueduc et d'égouts, de stations de pompage, d'ouvrages de drainage ainsi que des travaux de bassins de rétention;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont admissibles à des subventions provenant du Programme de renouvellement de conduites (PRECO) et du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et que celles-ci sont payables en partie par le gouvernement du Québec sur une période de 10 ans;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la clause touchant l'affectation de subventions des règlements précités afin d'affecter au paiement de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de remplacer le texte des articles inscrits à l'égard des règlements mentionnés ci-dessous par le texte reproduit ci-bas :

| Articles | Règlements numéros |
|----------|--------------------|
| 5        | 139-2003           |
| 5        | 199-2004           |
| 5        | 274-2005           |
| 5        | 335-2006           |
| 4        | 384-2007           |
| 4        | 387-2007           |
| 4        | 441-2008           |
| 4        | 614-2009           |
| 4        | 640-2009           |

« **SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au règlement. »

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-1214

**APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 23, 24, 25, 26, 27 ET 28 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 26, 27, 28, 29, 30 ET 31 - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 25, 26, 27 ET 28 - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 25, 26, 27 ET 28**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 23, 24, 25, 26, 27 et 28, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 26, 27, 28, 29, 30 et 31, les listes des réquisitions numéros 25, 26, 27 et 28 ainsi que les listes des embauches numéros 25, 26, 27 et 28 :

| Numéro de la liste               | Description                      | Montant       | Période                   |
|----------------------------------|----------------------------------|---------------|---------------------------|
| Liste PA numéro 23               | Pièces de comptes à payer        | 10 442,29 \$  | 28 juin au 2 juillet 2010 |
| Liste PD numéro 26               | Pièces de comptes à payer        | 236 614,81 \$ | 28 juin au 2 juillet 2010 |
| Liste des réquisitions numéro 25 | Pièces de comptes à payer        | 12 396,01 \$  | 28 juin au 2 juillet 2010 |
| Liste des embauches numéro 25    | Embauche de personnel temporaire | 507 434,85 \$ | 21 au 25 juin 2010        |

| <b>Numéro de la liste</b>        | <b>Description</b>               | <b>Montant</b>  | <b>Période</b>            |
|----------------------------------|----------------------------------|-----------------|---------------------------|
| Liste PA numéro 24               | Pièces de comptes à payer        | 4 702,03 \$     | 3 au 9 juillet 2010       |
| Liste PD numéro 27               | Pièces de comptes à payer        | 414 660,78 \$   | 3 au 9 juillet 2010       |
| Liste des réquisitions numéro 26 | Pièces de comptes à payer        | 25 329,06 \$    | 3 au 9 juillet 2010       |
| Liste des embauches numéro 26    | Embauche de personnel temporaire | 1 205 800,89 \$ | 28 juin au 9 juillet 2010 |

| <b>Numéro de la liste</b>        | <b>Description</b>        | <b>Montant</b> | <b>Période</b>        |
|----------------------------------|---------------------------|----------------|-----------------------|
| Liste PA numéro 25               | Pièces de comptes à payer | 20 549,37 \$   | 12 au 16 juillet 2010 |
| Liste PD numéro 28               | Pièces de comptes à payer | 554 168,83 \$  | 12 au 16 juillet 2010 |
| Liste des réquisitions numéro 27 | Pièces de comptes à payer | 8 446,62 \$    | 12 au 16 juillet 2010 |

| <b>Numéro de la liste</b>        | <b>Description</b>               | <b>Montant</b> | <b>Période</b>        |
|----------------------------------|----------------------------------|----------------|-----------------------|
| Liste PA numéro 26               | Pièces de comptes à payer        | 15 180,13 \$   | 19 au 23 juillet 2010 |
| Liste PD numéro 29               | Pièces de comptes à payer        | 572 692,46 \$  | 19 au 23 juillet 2010 |
| Liste des réquisitions numéro 28 | Pièces de comptes à payer        | 11 519,61 \$   | 19 au 23 juillet 2010 |
| Liste des embauches numéro 27    | Embauche de personnel temporaire | 684 620,57 \$  | 12 au 23 juillet 2010 |

| <b>Numéro de la liste</b> | <b>Description</b>        | <b>Montant</b> | <b>Période</b>        |
|---------------------------|---------------------------|----------------|-----------------------|
| Liste PA numéro 27        | Pièces de comptes à payer | 6 179,91 \$    | 26 au 30 juillet 2010 |
| Liste PD numéro 30        | Pièces de comptes à payer | 512 842,60 \$  | 26 au 30 juillet 2010 |

| <b>Numéro de la liste</b>     | <b>Description</b>               | <b>Montant</b> | <b>Période</b>        |
|-------------------------------|----------------------------------|----------------|-----------------------|
| Liste PA numéro 28            | Pièces de comptes à payer        | 26 823,32 \$   | 2 au 6 août 2010      |
| Liste PD numéro 31            | Pièces de comptes à payer        | 245 622,14 \$  | 2 au 6 août 2010      |
| Liste des embauches numéro 28 | Embauche de personnel temporaire | 366 373,41 \$  | 26 au 30 juillet 2010 |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1215

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2009-1514 – ASSOCIATION DU MÉRITE HULLOIS - 24<sup>e</sup> ÉDITION DU MÉRITE HULLOIS - 20 NOVEMBRE 2009 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉOLUTION À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2009-1514 en date du 23 septembre 2009 et autorise le trésorier à faire les écritures comptables nécessaires.

Adoptée

**CE-2010-1216**     **ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2010 - ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS, INDUSTRIELS ET COMMERCANTS D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre de l'APICA, C. P. 24, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E4 pour l'adhésion de monsieur le conseiller Stefan Psenak pour l'année 2010, et ce, à compter de juillet.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>              |
|--------------|----------------|---------------------------------|
| 02-11100-494 | 75 \$          | Conseil municipal - Cotisations |

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1217**     **SUBVENTION DE 50 \$ - FONDATION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU CŒUR-DES-VALLÉES - ACTIVITÉ DU 20 AOÛT 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de Fondation de la réussite éducative, à l'attention de monsieur Jasmin Bellavance, 582, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds qui aura lieu le 20 août 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>   |
|--------------|----------------|--|
| 02-79947-972 | 50 \$          | Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| <b>POSTE</b> | <b>DÉBIT</b> | <b>CRÉDIT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------|--------------|---------------|---|
| 02-79947-694 | 50 \$        |               | Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Articles promotionnels |
| 02-79947-972 |              | 50 \$         | Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions            |

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1218**     **SUBVENTION DE 50 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES, SECTION OUTAOUAIS - ACTIVITÉ DU 28 AOÛT 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Société canadienne de la sclérose en plaques, section Outaouais, à l'attention de madame Sonia Carrière, 20, rue de la Terrasse-du-Ruisseau, Gatineau, Québec, J8V 1H1, à titre de subvention pour le Vélotour SP Rona qui aura lieu le 28 août 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE        | MONTANT | DESCRIPTION  |
|--------------|---------|--|
| 02-79939-972 | 50 \$   | Nicole Champagne - De Limbour -<br>Aménagement - Subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE        | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION   |
|--------------|-------|--------|---|
| 02-79939-417 | 50 \$ |        | Nicole Champagne - De Limbour -<br>Aménagement - Frais de recherche |
| 02-79939-972 |       | 50 \$  | Nicole Champagne - De Limbour -<br>Aménagement - Subventions        |

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1219**     **SUBVENTION DE 200 \$ - ADOJEUNE INC. - BOÎTE À SAVON - ACTIVITÉ DU 18 SEPTEMBRE 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de monsieur Didier Durant, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour la réalisation d'une boîte à savon pour une activité qui aura lieu le 18 septembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE        | MONTANT | DESCRIPTION   |
|--------------|---------|---|
| 02-79946-972 | 200 \$  | Yvon Boucher - De La Rivière-Blanche<br>- Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1220**     **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES AÎNÉS ET AÎNÉES DE CITÉ-JARDIN - CABINET DU MAIRE ET DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - MARC BUREAU ET JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des aînés et aînées de Cité-Jardin, à l'attention de monsieur Guy-Yves Pelletier, 60, rue de la Futaie, Gatineau, Québec, J8T 8P5, à titre de subvention pour l'organisation d'activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE        | MONTANT | DESCRIPTION   |
|--------------|---------|---|
| 02-11449-972 | 100 \$  | Marc Bureau - Maire - Subventions                           |
| 02-79943-972 | 400 \$  | Joseph De Sylva - Du Versant<br>- Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1221 SUBVENTION DE 700 \$ - ADOJEUNE INC. - ACTIVITÉ DU 28 AOÛT 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de monsieur Didier Durant, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour l'organisation d'un party de fin d'été qui aura lieu le 28 août 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE        | MONTANT | DESCRIPTION  |
|--------------|---------|--|
| 02-11449-972 | 100 \$  | Marc Bureau - Maire - Subventions                                |
| 02-79946-972 | 200 \$  | Yvon Boucher - De La Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions |
| 02-79945-972 | 200 \$  | Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions   |
| 02-79940-972 | 200 \$  | Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions            |

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1222 SUBVENTION DE 75 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - RELAIS POUR LA VIE - ACTIVITÉ DU 19 AOÛT 2010 - CABINET DU MAIRE ET DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - MARC BUREAU ET DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer – Relais pour la vie, à l'attention de madame France Brillant, 15, rue Buteau, bureau 105, Gatineau, Québec, J8Z 1Z4, à titre de subvention dans le cadre d'un pique-nique pour Le Relais pour la vie qui aura lieu le 19 août 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE        | MONTANT | DESCRIPTION   |
|--------------|---------|---|
| 02-11449-972 | 50 \$   | Marc Bureau - Maire - Subventions                                   |
| 02-79938-972 | 25 \$   | Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE        | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION  |
|--------------|-------|--------|--|
| 02-79938-694 | 25 \$ |        | Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Articles promotionnels |
| 02-79938-972 |       | 25 \$  | Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions            |

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1223 SUBVENTION DE 200 \$ - FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC - ACTIVITÉ DU 26 SEPTEMBRE 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation des maladies du cœur du Québec, à l'attention de madame Gabrielle Ouzilleau, 109, rue Wright, bureau 007, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour la Marche du Cœur le 26 septembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE        | MONTANT | DESCRIPTION  |
|--------------|---------|--|
| 02-79937-972 | 200 \$  | Pierre Philion - De Saint-Raymond–<br>Vanier - Aménagement - Subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE        | DÉBIT  | CRÉDIT | DESCRIPTION  |
|--------------|--------|--------|--|
| 02-79937-694 | 150 \$ |        | Pierre Philion - De Saint-Raymond–<br>Vanier - Aménagement - Articles<br>promotionnels |
| 02-79937-972 |        | 150 \$ | Pierre Philion - De Saint-Raymond–<br>Vanier - Aménagement - Subventions               |

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1224**

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LOISIR SPORT OUTAOUAIS - 10 SEPTEMBRE 2010 - 200 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion à participer à une activité organisée par Loisir Sport Outaouais qui aura lieu le 10 septembre 2010.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Loisir Sport Outaouais, à l'attention de madame Brigitte Barbeau, 394, boulevard Maloney Ouest, local 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE        | MONTANT | DESCRIPTION  |
|--------------|---------|--|
| 02-79937-972 | 200 \$  | Pierre Philion - De Saint-Raymond–<br>Vanier - Aménagement - Subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE        | DÉBIT  | CRÉDIT | DESCRIPTION  |
|--------------|--------|--------|--|
| 02-79937-694 | 200 \$ |        | Pierre Philion - De Saint-Raymond–<br>Vanier - Aménagement - Articles<br>promotionnels |
| 02-79937-972 |        | 200 \$ | Pierre Philion - De Saint-Raymond–<br>Vanier - Aménagement - Subventions               |

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1225**

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE ET MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION AU COLLOQUE DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES - 29 SEPTEMBRE 2010 - QUÉBEC - 2 500 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Pierre Philion à participer au colloque annuel de la Fondation Rues principales qui se tiendra à Québec le 29 septembre 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Fondation Rues principales, 11, rue de l'Ancien-Chantier, Québec, Québec, G1K 6T4 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 2 500 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT  | DESCRIPTION                              |
|--------------------|----------|--|
| 02-11100-311-30017 | 1 300 \$ | Conseil municipal - Congrès et colloques |
| 02-11100-311-30016 | 1 200 \$ | Conseil municipal - Congrès et colloques |

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1226\*

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GATINEAU À L'ORGANISATION DU « SOMMET POUR LA PROTECTION DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS » DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE - 27 AOÛT 2010 – SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Sentinelle Outaouais, en partenariat avec la Commission de la capitale nationale, organise le « Sommet pour la protection de la rivière des Outaouais »;

**CONSIDÉRANT QUE** le sommet doit avoir lieu le 27 août 2010 au Sheraton Four Points à Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la conférence devrait attirer environ 100 délégués, procurant une visibilité et générant des dépenses positives pour la Ville de Gatineau et la région de la capitale nationale :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de contribuer pour un montant de 10 000 \$ à l'organisation du « Sommet pour la protection de la rivière des Outaouais » qui se tiendra le 27 août 2010 dans la région de la capitale nationale.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 000 \$ au Sentinelle Outaouais, 379, avenue Danforth, suite 2, Ottawa, Ontario, K2A 0E1, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service de l'urbanisme et du développement durable.

De plus, pour donner suite à la présente, le trésorier est autorisé à puiser les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-99900-999 – Imprévu – Autres.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et Sentinelle Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE        | MONTANT   | DESCRIPTION  |
|--------------|-----------|--|
| 02-61100-971 | 10 000 \$ | Service de l'urbanisme et du développement durable - Contributions |



Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE        | DÉBIT     | CRÉDIT    | DESCRIPTION  |
|--------------|-----------|-----------|--|
| 02-99900-999 | 10 000 \$ |           | Imprévus - Autres  |
| 02-61100-971 |           | 10 000 \$ | Service de l'urbanisme et du développement durable - Contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2010.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-1227** **ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES COMMANDES NUMÉROS C-27, C-28, C-29, C-30, C-31 ET C-32 POUR UN MONTANT TOTAL DE 3 257 645,24 \$ - PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JUILLET AU 11 AOÛT 2010 - SERVICE DES FINANCES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt des listes des commandes numéros C-27, C-28, C-29, C-30, C-31 et C-32 d'un montant total de 3 257 644,90 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 11 août 2010, soit :

| Numéro de la liste | Période                              | Montant                |
|--------------------|--------------------------------------|------------------------|
| C-27               | Du 1 <sup>er</sup> au 7 juillet 2010 | 1 156 373,59 \$        |
| C-28               | Du 8 au 14 juillet 2010              | 353 876,66 \$          |
| C-29               | Du 15 au 21 juillet 2010             | 825 935,59 \$          |
| C-30               | Du 22 au 28 juillet 2010             | 403 636,40 \$          |
| C-31               | Du 29 juillet au 4 août 2010         | 253 103,58 \$          |
| C-32               | Du 5 au 11 août 2010                 | 264 719,42 \$          |
| <b>Total :</b>     |                                      | <b>3 257 645,24 \$</b> |

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1228** **FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DE LA PARADE DES HOMMES DANS LE BUT D'AMASSER DES FONDS POUR CONTRER LE CANCER DU SEIN - 28 AOÛT 2010 - CENTRES DE SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation du CSSS de Gatineau a adressé une demande à la Ville de Gatineau afin que le 28 août 2010, les hommes de l'Outaouais puissent marcher pour les femmes atteintes d'un cancer du sein dans le cadre de l'activité « la Parade des hommes IGA Extra »;

**CONSIDÉRANT QUE** la parade sera suivie d'un rassemblement dans le stationnement du casino du Lac-Leamy et d'un spectacle avec le groupe Belle et Bum au théâtre du casino;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police, le Service de sécurité incendie, le Service des infrastructures ainsi que le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire sont en accord avec la fermeture des rues, de façon ponctuelle, entre 16 h et 17 h;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et de la fermeture des rues, le tout selon le plan proposé;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les frais relatifs à la fermeture des rues, les salaires des policiers, la fourniture et l'installation de la signalisation sont entièrement à la charge de l'organisme Fondation CSSS de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la fermeture des rues, de façon ponctuelle, par tronçon, le samedi 28 août 2010, entre 16 h et 17 h, le tout comme défini ci-dessous :

- Boulevard Saint-Joseph, entre le chemin Freeman et la rue Jean-Proulx;
- Rue Jean-Proulx et le boulevard de la Carrière, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Atawe;
- Rue Atawe, entre le boulevard de la Carrière et le stationnement numéro 5 du Lac-Leamy.

Le tout, selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant la fermeture de rues;
- Assurer une entente avec le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au centre de services de Gatineau, Division des loisirs, des sports et de la vie communautaire, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau, à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$;
- Au besoin, interdire le stationnement sur les rues mentionnées.

Les véhicules d'urgence et de services ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais auront cependant accès aux rues, le tout à la discrétion des policiers en présence à cet endroit.

Le trésorier est autorisé à facturer la Fondation CSSS de Gatineau, les coûts à la charge de l'organisme, comme prévu au protocole d'entente.

Adoptée

CE-2010-1229

**SUBVENTION DE 325 \$ - AVENUE DES JEUNES - ACTIVITÉ DU 21 AOÛT 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 325 \$ à l'ordre de l'Avenue des jeunes, à l'attention de madame Geneviève Boulanger, coordonnatrice, 10, rue Bériault, Gatineau, Québec, J8X 1A3, à titre de subvention pour l'organisation d'un tournoi hockey-balle le 21 août 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE        | MONTANT | DESCRIPTION  |
|--------------|---------|--|
| 02-11449-972 | 100 \$  | Marc Bureau - Maire - Subventions                            |
| 02-79944-972 | 200 \$  | Sylvie Goneau - De Bellevue<br>- Aménagement - Subventions   |
| 02-79939-972 | 25 \$   | Nicole Champagne - De Limbour<br>- Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1230**     **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DE SOCCER DE MASSON-ANGERS - ACTIVITÉ DU 21 AOÛT 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association de soccer de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Jocelyn Fréchette, C. P. 2424, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour le festival de soccer de Masson-Angers qui aura lieu le 21 août 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>   |
|--------------|----------------|--|
| 02-79947-972 | 500 \$         | Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| <b>POSTE</b> | <b>DÉBIT</b> | <b>CRÉDIT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------|--------------|---------------|---|
| 02-79947-694 | 500 \$       |               | Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Articles promotionnels |
| 02-79947-972 |              | 500 \$        | Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions            |

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1231**     **SUBVENTION DE 625 \$ - ADOJEUNE INC. - ACTIVITÉ DU 21 AOÛT 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 625 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de monsieur Didier Durant, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour l'organisation d'un tournoi hockey-balle, le 21 août 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>   |
|--------------|----------------|--|
| 02-79939-972 | 25 \$          | Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions      |
| 02-79944-972 | 300 \$         | Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions        |
| 02-79945-972 | 300 \$         | Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1232**     **AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX EN DEHORS DES HEURES PERMISES SUR LE BOULEVARD GRÉBER, ENTRE LES BOULEVARDS DE LA GAPPE ET MALONEY OUEST - PROJET RAPIBUS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de construction d'un tunnel sous le boulevard Gréber sont actuellement en cours dans le cadre du projet Rapibus;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'installation de palplanches sont requis afin de permettre la poursuite des travaux en tranchée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de la santé et de la sécurité au travail a exigé de restreindre complètement la circulation véhiculaire et piétonnière sur le boulevard Gréber durant la réalisation de ces travaux, compte tenu du risque pour la sécurité des usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux nécessitent la fermeture complète du boulevard Gréber, entre les boulevards de la Gappe et Maloney Ouest, pour une durée estimative de 12 jours;

**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaitable que ces travaux se réalisent avant la rentrée scolaire de septembre afin de minimiser les impacts sur la circulation;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux débuteraient le jeudi 19 août et devraient être complétées vers le 30 août, incluant les fins de semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit les dimanches entre 7 h et 21 h dans notre cas, doivent être autorisés par le comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux seront réalisés les dimanches 22 et 29 août 2010, soit hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fermeture complète du boulevard Gréber, entre les boulevards de la Gappe et Maloney Ouest, sauf pour les véhicules d'urgence.

**QUE** ce comité autorise la Société de transport de l'Outaouais à faire réaliser des travaux de construction sur le boulevard Gréber, tout juste au nord du boulevard Maloney Ouest afin de permettre l'installation de palplanches dans le cadre du projet Rapibus, les dimanches 22 et 29 août 2010, entre 7 h et 19 h.

Adoptée

CE-2010-1233

#### **RÉSILIATION DE CONTRAT - SOUMISSION 2010 SP 144 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - RUES GARNEAU, LEDUC ET HÉLÈNE-DUVAL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2010-1127 en date du 7 juillet 2010, octroyait un contrat à la firme 6838715 Canada inc. / Desrok Excavation pour la réfection des services municipaux des rues Garneau, Leduc et Hélène-Duval pour un montant total approximatif de 872 017,62 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la licence de la Régie du Bâtiment du Québec détenue par l'entreprise Desrok Excavation comporte une restriction qui interdit l'entreprise à soumissionner pour un contrat public et à conclure un tel contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants de la Ville de Gatineau ont pris connaissance de cette restriction concernant la licence de la Régie du bâtiment du Québec suite à l'adjudication du contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Desrok ne peut donc pas exécuter le contrat :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité résilie le contrat de la firme 6838715 Canada inc. / Desrok Excavation pour la réfection des services municipaux des rues Garneau, Leduc et Hélène-Duval.

Adoptée

CE-2010-1234

**SOUSSION 2010 SP 144 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - RUES GARNEAU, LEDUC ET HÉLÈNE-DUVAL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1233 en date du 18 août 2010, a résilié le contrat conclu avec la firme 6838715 Canada inc. / Desrok Excavation octroyé en vertu de sa résolution numéro CE-2010-1127 en date du 7 juillet 2010 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Outabec Construction (1991), 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour la réfection des services municipaux des rues Garneau, Leduc et Hélène-Duval sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 1 115 533,81 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offre et sa soumission déposée en date du 29 juin 2010, et ce, comme étant la deuxième plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT       | DESCRIPTION  |
|--------------------|---------------|--|
| 06-30441-007-76361 | 1 293,18 \$   | Amélioration du réseau d'égouts et d'aqueduc - Aqueduc Garneau                       |
| 06-30647-015-76362 | 516 048,43 \$ | Réfection et aménagement du réseau routier - Bassin Morin-Papineau-Montcalm, phase 3 |
| 06-30648-002-76363 | 548 777,64 \$ | Construction et amélioration des réseaux - Bassin Morin-Papineau-Montcalm            |
| 04-13493           | 49 414,56 \$  | TPS à recevoir - Ristourne   |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1235\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** l'analyse des besoins opérationnels effectuée par le Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité acceptait, lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2008 par sa résolution numéro CE-2008-1046, la retraite de monsieur Serge Périard et, lors de sa réunion du 7 avril 2010 par sa résolution numéro CE-2010-510, la retraite de monsieur Robert Léon;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro CE-95-318, le comité exécutif acceptait la permanence de monsieur André Hamelin comme menuisier-ébéniste;

**CONSIDÉRANT QUE** les tâches qu'occupe monsieur André Hamelin sont celles d'ébéniste :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des travaux publics de la façon suivante :

**Division de la voirie**

- Abolition du poste d'opérateur A (poste numéro STP-BLE-100 au plan d'effectifs des cols bleus);
- Création du poste de journalier I (poste numéro STP-BLE-395 au plan d'effectifs des cols bleus), sous la gouverne du contremaître à la Division de la voirie (poste numéro STP-CAD-017 au plan d'effectifs des cadres);
- Modifier le titre du poste numéro STP-BLE-274 au plan d'effectifs des cols bleus pour ébéniste à la classe 7 de la convention collective des cols bleus, et cela, rétroactivement à la date de la signature de la convention collective des cols bleus, soit le 27 janvier 2010.

**Division des parcs, des espaces verts et des aré纳斯**

- Abolition du poste de chargé d'équipe, Aré纳斯 (poste numéro STP-BLE-337 au plan d'effectifs des cols bleus);
- Création d'un poste de préposé aux aré纳斯 (poste numéro STP-BLE-374 au plan d'effectifs des cols bleus) à la classe 4 de la convention collective des cols bleus, sous la gouverne du contremaître de relève (poste numéro STP-CAD-056 au plan d'effectifs des cadres) au Service des travaux publics.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-1236\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** l'analyse des besoins opérationnels du Service des travaux publics :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service des travaux publics :

- Abolir un poste d'opérateur A (poste numéro STP-BLE-167 au plan d'effectifs des cols bleus), sous la gouverne du contremaître à la Division de la voirie;
- Créer un poste d'ouvrier de circulation (fabrication) (poste numéro STP-BLE-394), sous la gouverne du contremaître de relève (poste numéro STP-CAD-055 au plan d'effectifs des cadres).

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des travaux publics en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31520-114 – Signalisation – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-1237

**RETRAITE DE MESDAMES LISETTE ROY, DENISE VINETTE, DANIELE NÉRON, GINETTE FAVREAU AINSI QUE MESSIEURS MARC BISSON, ROBERT RANGER, RICHARD CHARBONNEAU ET ROCH LEBLANC - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** mesdames Lisette Roy, Denise Vinette, Danièle Néron, Ginette Favreau ainsi que messieurs Marc Bisson, Robert Ranger, Richard Charbonneau et Roch Leblanc ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

| NOM DE L'EMPLOYÉ                        | SERVICE   | ANNÉES DE SERVICE | DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE     |
|---|---|-------------------|--------------------------------|
| Marc Bisson,<br>sergent-déetective      | Service de police   | 34 ans et 6 mois  | 1 <sup>er</sup> juillet 2010   |
| Lisette Roy,<br>commis administratif    | Service des loisirs, des sports et du développement des communautés | 17 ans et 10 mois | 1 <sup>er</sup> août 2010      |
| Robert Ranger,<br>électricien C         | Service des travaux publics   | 29 ans et 5 mois  | 1 <sup>er</sup> août 2010      |
| Denise Vinette,<br>commis spécialisée   | Service des arts, de la culture et des lettres                      | 36 ans et 5 mois  | 1 <sup>er</sup> septembre 2010 |
| Richard Charbonneau,<br>magasiner       | Service des finances -<br>Division de<br>l'approvisionnement        | 35 ans et 3 mois  | 1 <sup>er</sup> novembre 2010  |
| Danièle Néron,<br>technicienne          | Service de l'informatique   | 28 ans et 8 mois  | 1 <sup>er</sup> décembre 2010  |
| Roch Leblanc,<br>inspecteur-résidentiel | Service d'évaluation  | 27 ans et 5 mois  | 1 <sup>er</sup> janvier 2011   |
| Ginette Favreau,<br>préposée au CAU     | Service de police   | 33 ans et 5 mois  | 1 <sup>er</sup> février 2011   |

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à mesdames Lisette Roy, Denise Vinette, Danièle Néron et Ginette Favreau ainsi que messieurs Marc Bisson, Robert Ranger, Richard Charbonneau et Roch Leblanc leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1238

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-588 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR VITAL CÔTÉ AU POSTE D'OPÉRATEUR III.5, PROCÉDÉS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-588 en date du 21 avril 2010, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Vital Côté au poste d'opérateur III.5, Procédés au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-036 au plan d'effectifs des cols bleus);

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Vital Côté a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste d'opérateur III.5, Console au Service de l'environnement (poste numéro STP-BLE-043 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2010-588 en date du 21 avril 2010 de façon à réintégrer monsieur Vital Côté à son poste d'opérateur III.5, Console au Service de l'environnement (poste numéro STP-BLE-043 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

**CE-2010-1239 PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-CLAUDE LOISELLE AU POSTE D'OPÉRATRICE III.5, PROCÉDÉS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) III.5, Procédés au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-036 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Marie-Claude Loiselles au poste d'opératrice III.5, Procédés au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-036 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de madame Marie-Claude Loiselles sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Madame Marie-Claude Loiselles est assujettie à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-114 – Procédés - Usine de traitement des eaux usées – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1240 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2010-730 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC RICHER AU POSTE DE MAGASINIER - SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-730 en date du 12 mai 2010, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Marc Richer au poste de magasinier au Service des finances (poste numéro FIN-BLE-006 au plan d'effectifs des cols bleus);

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Marc Richer a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste d'opérateur B au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-036 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2010-730 en date du 12 mai 2010 de façon à réintégrer monsieur Marc Richer à son poste d'opérateur B au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-036 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

**CE-2010-1241 PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME LISSA COULOMBE AU POSTE DE MAGASINIÈRE - SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de magasinier(ière) au Service des finances (poste numéro FIN-BLE-006 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :



**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Lissa Coulombe au poste de magasinière au Service des finances (poste numéro FIN-BLE-006 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de madame Lissa Coulombe sera établi à la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Madame Lissa Coulombe est assujettie à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-114 – Finances - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1242

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2010-762 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE PÉPIN AU POSTE D'OPÉRATEUR III.5, PROCÉDÉS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-762 en date du 19 mai 2010, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Pierre Pépin au poste d'opérateur III.5, Procédés au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-039 au plan d'effectifs des cols bleus);

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Pierre Pépin a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste d'opérateur III.5, Console au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-045 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2010-762 en date du 19 mai 2010 de façon à réintégrer monsieur Pierre Pépin à son poste d'opérateur III.5, Console au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-045 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2010-1243

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DOMINIC HÉBERT AU POSTE D'OPÉRATEUR III.5, PROCÉDÉS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) III.5, Procédés au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-039 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Dominic Hébert au poste d'opérateur III.5, Procédés au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Dominic Hébert sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Dominic Hébert est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-114 – Procédés - Usine de traitement des eaux usées – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1244**

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2010-772 - PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME STÉPHANIE DESJARDINS AU POSTE DE PRÉPOSÉE AUX COMMUNICATIONS (RÉPARTITRICE 911) - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-772 en date du 19 mai 2010, acceptait la promotion et la permanence de madame Stéphanie Desjardins au poste de préposée aux communications (répartitrice 911) au Service de police (poste numéro POL-BLC-024 au plan d'effectifs des cols blancs);

**CONSIDÉRANT QUE** madame Stéphanie Desjardins a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau afin de réintégrer son poste de commis administrative au Service de police (poste numéro POL-BLC-034 au plan d'effectifs des cols blancs) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2010-772 en date du 19 mai 2010 afin de réintégrer madame Stéphanie Desjardins à son poste de commis administrative au Service de police (poste numéro POL-BLC-034 au plan d'effectifs des cols blancs).

Adoptée

**CE-2010-1245**

**MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME FATIMA BENFERHAT AU POSTE DE TECHNICIENNE AU BUDGET - DIVISION DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE ET DES REVENUS - SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne) au budget à la Division de la planification financière et des revenus du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-068 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Fatima Benferhat au poste de technicienne au budget à la Division de la planification financière et des revenus du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-068 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Fatima Benferhat sera celui de la classe 7, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Fatima Benferhat est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de madame Sylvie Groulx au poste de technicienne en administration au Service des infrastructures prévue pour le 28 septembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1246**  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2010-1822

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MAURICE CORMIER  
AU POSTE DE MÉCANICIEN AUX MACHINES FIXES II - DIVISION DE  
L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - SERVICE DES TRAVAUX  
PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de mécanicien(ne) aux machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices et de l'électricité du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-354 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Maurice Cormier au poste de mécanicien aux machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices et de l'électricité au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-354 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Maurice Cormier sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Maurice Cormier est assujéti à une période d'essai de 40 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que sa période d'essai ainsi que celle du titulaire antérieur soient complétées, et ce, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

- 02-71260-114 – Centre Robert-Guertin - Entretien – Réguliers – Cols bleus
- 02-71262-114 – Aréna Cholette - Entretien – Réguliers – Cols bleus
- 02-71263-114 – Aréna Sabourin - Entretien – Réguliers – Cols bleus
- 02-71264-114 – Aréna Baribeau - Entretien – Réguliers – Cols bleus
- 02-71265-114 – Aréna Stade Lafontaine - Entretien – Réguliers – Cols bleus
- 02-71267-114 – Aréna Campeau - Entretien – Réguliers – Cols bleus
- 02-71268-114 – Centre R-Rochon - Entretien – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1247**

**MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME ANDRÉE DUVAL AU POSTE DE  
TECHNICIENNE EN TÉLÉPHONIE - DIVISION DES INFRASTRUCTURES -  
SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(e) en téléphonie à la Division des infrastructures du Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-055 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Andrée Duval au poste de technicienne en téléphonie à la Division des infrastructures du Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-055 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Andrée Duval sera celui de la classe 7, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Andrée Duval est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13450-112 – Infrastructures – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1248

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR NICOLAS GIGUÈRE AU POSTE DE MÉCANICIEN AUX MACHINES FIXES II - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de mécanicien(ne) aux machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices et de l'électricité du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-371 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Nicolas Giguère au poste de mécanicien aux machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices et de l'électricité du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-371 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Nicolas Giguère sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Nicolas Giguère est assujetti à une période d'essai de 40 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

02-19910-114 – Place-des-Pionniers – Édifice – Réguliers – Cols bleus

02-19920-114 – Maison du citoyen – Édifice – Réguliers – Cols bleus

02-19930-114 – Édifice Pierre-Papin – Réguliers – Cols bleus

02-30920-114 – Ateliers municipaux Hull – 100, rue d'Edmonton – Réguliers – Cols bleus

02-21930-114 – Sécurité publique – Édifice - Gatineau – Réguliers – Cols bleus

02-22930-114 – Entretien – Casernes – Gatineau – Réguliers – Cols bleus

02-71334-114 – Complexe sportif – Réguliers – Cols bleus

02-30930-114 – Ateliers municipaux Gatineau – Édifice E.-Beaudoin – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1249

**MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME ANNE-MARIE LYRETTE AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT, SECTION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'agent(e) de développement à la Section des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-BLC-020 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Anne-Marie Lyrette au poste d'agent(e) de développement à la Section des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-BLC-020 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Anne-Marie Lyrette sera celui de la classe 9, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Anne-Marie Lyrette est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en vigueur sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71013-112 – Administration - Loisirs-Gatineau – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1250

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ROBERT MERCIER AU POSTE D'OPÉRATEUR C - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) C au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-234 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Robert Mercier au poste d'opérateur C au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-234 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Robert Mercier sera établi à la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Robert Mercier est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

02-31210-114 – Chemins pavés – Réguliers – Cols bleus

02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1251

**MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME CAROLE MORIN AU POSTE D'ANALYSTE EN COMPTABILITÉ, DIVISION DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA PAIE - SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'analyste en comptabilité à la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Carole Morin au poste d'analyste en comptabilité à la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Carole Morin sera celui de la classe 9, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Carole Morin est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de madame France Raymond au poste d'analyste financier au Service des finances prévue le 20 août 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1252

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME MAGDALENA DUDEK AU POSTE DE CHARGÉE À LA RÉGLEMENTATION - DIVISION DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chargé(e) à la réglementation à la Division de la planification du territoire du Service de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-026 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Magdalena Dudek au poste de chargée à la réglementation à la Division de la planification du territoire du Service de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-026 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Magdalena Dudek sera celui de la classe 12, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Magdalena Dudek est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément à l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61300-112 – Division de la planification du territoire - Service de l'urbanisme et du développement durable – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1253**

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR FARID BENSADI AU POSTE D'OPÉRATEUR III.5, PROCÉDÉS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) III.5, Procédés au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-040 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Farid Bensadi au poste d'opérateur III.5, Procédés au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Farid Bensadi sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Farid Bensadi est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que sa période d'essai ainsi que celle du titulaire antérieur soient complétées, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-114 – Procédés - Usine de traitement des eaux usées - Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1254**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SYLVAIN BENOÎT AU POSTE D'ÉLECTRONICIEN C - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'électronicien(ne) C au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-029 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Sylvain Benoît au poste d'électronicien C au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-029 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Sylvain Benoit sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Sylvain Benoit est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que sa période d'essai ainsi que celle du titulaire antérieur soient complétées, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41430-114 – Usine de traitement des eaux usées, électrique - Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1255**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SARA BOUDREAU AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES, SECTION DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de conseiller(ère) en ressources humaines à la Section du développement organisationnel du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-027 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Sara Boudreau au poste de conseillère en ressources humaines à la Section du développement organisationnel du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-027 au plan d'effectifs des cadres).

Madame Sara Boudreau est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Sara Boudreau sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Elle bénéficiera de trois semaines de vacances.

Le salaire de madame Sara Boudreau sera celui de la classe 3, 7<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1256**

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN BERNATCHEZ AU POSTE DE TECHNICIEN-MÉCANICIEN II - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne)-mécanicien(ne) II au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-072 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Martin Bernatchez au poste de technicien-mécanicien II au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-072 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Martin Bernatchez sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.



Monsieur Martin Bernatchez a renoncé à sa période d'essai, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41420-114 – Usine de traitement des eaux usées, mécanique - Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1257**

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR JACQUES LE FLOCH AU POSTE DE POMPIER - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de pompier(ière) à la Division des opérations du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-POM-054 au plan d'effectifs des pompiers et pompières), selon les normes et pratiques en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines doit combler les postes de pompiers réguliers selon la liste des pompiers temporaires établi, conformément à l'article 11.3 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la permanence aux postes de pompiers réguliers est attribuée selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires et conditionnellement à la réussite d'une période d'essai, le cas échéant :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Jacques Le Floch au poste de pompier au Service de sécurité incendie.

Le salaire de monsieur Jacques Le Floch sera celui de la classe 6 de l'échelle salariale des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau et la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence au poste de pompier régulier lui sera accordée de plein droit lorsqu'un poste sera libéré de toute condition liée à une période de probation tel que stipulé à l'article 11.12 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau, et ce, selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Service de sécurité incendie – Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1258**

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR ROGER LEBLANC AU POSTE DE MENUISIER - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de menuisier(ière) à la Division de l'entretien des édifices et de l'électricité du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-368 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Roger Leblanc au poste de menuisier à la Division de l'entretien des édifices et de l'électricité du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-368 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Roger Leblanc sera établi à la classe 6 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Roger Leblanc a renoncé à sa période d'essai, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

02-71260-114 – Centre Robert-Guertin – Entretien – Réguliers – Cols bleus  
 02-71261-114 – Arénas Aylmer – Entretien – Réguliers – Cols bleus  
 02-71262-114 – Aréna Cholette – Entretien – Réguliers – Cols bleus  
 02-71263-114 – Aréna Sabourin – Entretien – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1259**

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR VINCENT PAQUETTE AU POSTE DE CHIMISTE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chimiste au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-017 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Vincent Paquette au poste de chimiste au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-017 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Vincent Paquette sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Vincent Paquette a renoncé à sa période d'essai, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41450-114 – Usine de traitement des eaux usées – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1260**

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS PATIENT AU POSTE DE POMPIER - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de pompier(ière) à la Division des opérations du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-POM-108 au plan d'effectifs des pompiers et pompières), selon les normes et pratiques en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines doit combler les postes de pompiers réguliers selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires établi, conformément à l'article 11.3 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la permanence aux postes de pompiers réguliers est attribuée selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires et conditionnellement à la réussite d'une période d'essai, le cas échéant :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Jean-François Patient au poste de pompier au Service de sécurité incendie.

Le salaire de monsieur Jean-François Patient sera celui de la classe 5 de l'échelle salariale des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence au poste de pompier régulier lui sera accordée de plein droit lorsqu'un poste sera libéré de toute condition liée à une période de probation comme stipulé à l'article 11.12 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau, et ce, selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Service de sécurité incendie – Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1261 MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 103916**

**CONSIDÉRANT QUE** le 1<sup>er</sup> juin 2010, l'employé 103916 au Service de l'environnement a sciemment omis de respecter une directive écrite émise par son contremaître;

**CONSIDÉRANT QUE** le 2 juin 2010, l'employé 103916 s'est présenté avec une heure trente de retard au travail et a omis d'aviser son supérieur du retard;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 103916 n'a fourni aucune explication valable pour excuser ces deux comportements;

**CONSIDÉRANT** la position concertée du Service de l'environnement et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits recueillis pendant l'enquête et l'état de la jurisprudence en cette matière :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité impose à l'employé 103916, une suspension sans traitement d'une journée pour l'événement du 1<sup>er</sup> juin 2010 et d'une journée pour l'événement du 2 juin 2010.

Les dates de suspension seront déterminées par la Direction du Service de l'environnement en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

**CE-2010-1262 MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 104145**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** cette enquête a démontré que l'employé 104145 s'est absenté de son travail du 7 au 10 juin 2010 sans motif valable;

**CONSIDÉRANT** le dossier disciplinaire de l'employé 104145;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du Service des travaux publics entérinent les recommandations suite à l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la mesure disciplinaire de trois journées sans traitement à l'employé 104145.

Les dates de la suspension seront déterminées par le Service des travaux publics, en collaboration avec le Service des ressources humaines, conformément à la convention collective.

Adoptée

**CE-2010-1263**      **MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 107793**

**CONSIDÉRANT** que le 22 avril 2010, l'employé 107793, préposé au stationnement, a eu une attitude inappropriée envers une citoyenne;

**CONSIDÉRANT** que les gestes ont été commis pendant les heures de travail alors que l'employé 107793 conduisait un véhicule de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** la déclaration de l'employé 107793, lors de l'enquête disciplinaire du 8 juillet 2010;

**CONSIDÉRANT** la position concertée du Service de police et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

**CONSIDÉRANT** l'état de la jurisprudence en cette matière :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité impose une suspension sans traitement d'une durée de quatre semaines.

Les dates de suspension seront déterminées par le directeur du Service de police en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

**CE-2010-1264**      **SOUSSION 2010 SP 093 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION DES COMPÉTENCES - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Évaluation Personnel Sélection International, 6, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2A3 pour la fourniture de services professionnels en évaluation des compétences du personnel pour un montant approximatif pour trois ans de 360 212,94 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 juin 2010, et ce, étant la seule soumission s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Le contrat sera de trois ans à compter de la date d'adjudication, avec la possibilité de prolonger pour une période additionnelle d'une année. Les prix seront révisés en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets 2011, 2012, 2013 et 2014 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT       | DESCRIPTION  |
|--------------------|---------------|--|
| 02-16100-419-76350 | 176 872,93 \$ | Ressources humaines - Autres services professionnels et administratifs |
| 04-13493           | 8 198,05 \$   | TPS à recevoir - Ristourne   |

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1265**

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2010-1062 – PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR BENOÎT BÉNARD AU POSTE D'OUVRIER DE RÉSEAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1062 en date du 30 juin 2010, acceptait la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Benoît Bénard au poste d'ouvrier de réseau au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-119 au plan d'effectifs des cols bleus);

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Benoît Bénard a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste d'opérateur A CRT au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-066 au plan d'effectifs des cols bleus), conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2010-1062 en date du 30 juin 2010 de façon à réintégrer monsieur Benoît Bénard à son poste d'opérateur A CRT au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-066 au plan d'effectifs des cols bleus), conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

**CE-2010-1266**

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR GÉRARD DAGENAI AU POSTE D'OUVRIER DE RÉSEAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'ouvrier(ière) de réseau au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-119 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Gérard Dagenais au poste d'ouvrier de réseau au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-119 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Gérard Dagenais sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Gérard Dagenais a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-114 – Réseau d'aqueduc – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1267

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU ET LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES - PRÊT DE SERVICES D'UN PROCUREUR - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>e</sup> Lise Legault, procureure aux poursuites criminelles et pénales pour le poste de conseillère juridique, est en prêt de services au Service de police de la Ville de Gatineau depuis trois ans;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la résolution numéro CE-2007-1187 en date du 15 août 2007, le prêt de services prend fin le 20 août 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** des négociations ont eu lieu entre le directeur du Service de police et le directeur des poursuites criminelles et pénales concernant l'assignation temporaire d'un procureur au sein du Service de police de la Ville de Gatineau pour une année supplémentaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et le directeur des poursuites criminelles et pénales concernant le prêt de services d'un procureur au sein du Service de police de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21100-412 – Service de police – Services juridiques.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises ainsi qu'à prévoir au budget de l'année 2011, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1268

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-268 - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE LÉGER AU POSTE DE COMMIS AUX FINANCES - DIVISION DES REVENUS - SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-268 en date du 24 février 2010, acceptait l'engagement et la permanence de madame Sylvie Léger au poste de commis aux finances au Service des finances;

**CONSIDÉRANT** la lettre d'entente ENT-BLC-10-06 qui prévoit la prolongation de la période d'essai de madame Sylvie Léger pour une période se terminant le 18 août 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sylvie Léger a demandé, en date du 20 juillet 2010, de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau afin de réintégrer son statut d'employée temporaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2010-268 en date du 24 février 2010 afin de réintégrer madame Sylvie Léger à son statut d'employée temporaire.

Adoptée

CE-2010-1269

**DÉMISSION DE MADAME ANDRÉE-ANNE LEFEBVRE ET DE MONSIEUR JAËL PAYER - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Andrée-Anne Lefebvre et monsieur Jaël Payer ont déposé leur démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui leur sont dus.

| <b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>                          | <b>SERVICE</b>             | <b>DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION</b> |
|--|----------------------------|------------------------------------|
| Andrée-Anne Lefebvre,<br>agente de communication | Service des communications | 22 août 2010                       |
| Jaël Payer,<br>inspecteur résidentiel            | Service d'évaluation       | 9 juillet 2010                     |

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Andrée-Anne Lefebvre et monsieur Jaël Payer pour leurs services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2010.

Adoptée

---

**LUC MONTREUIL**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif